

La situation sur le marché du travail valaisan Rapport annuel 2016

Marché du travail Service de placement public Mesures du marché du travail Main-d'œuvre étrangère





Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service,

Tél. 027 606 73 05, peter.kalbermatten@admin.vs.ch

Impressum

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT) Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/sict, à la rubrique:

Marché du travail / Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Table des matières

Les	objectifs du SICT	3
L'o	rganisation 2016 du SICT	3
En	2016 en Valais	4
1.	Evolution du marché du travail	5
2.	Emploi et marché du travail	7
	Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage	7
	Offices régionaux de placement (ORP)	7
	Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)	8
	Indemnités RHT – Indemnités intempéries	9
	Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions	10
	Observation du marché du travail (OVE)	10
	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	11
3.	Publications	11
4.	Activité politique	11
5.	Dépenses et financements	12
6.	Adresses utiles : les principaux acteurs du chômage en Valais	13
7	Définitions et abréviations	14

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

La situation sur le marché du travail valaisan en 2016

Page 2/14

Les objectifs du SICT

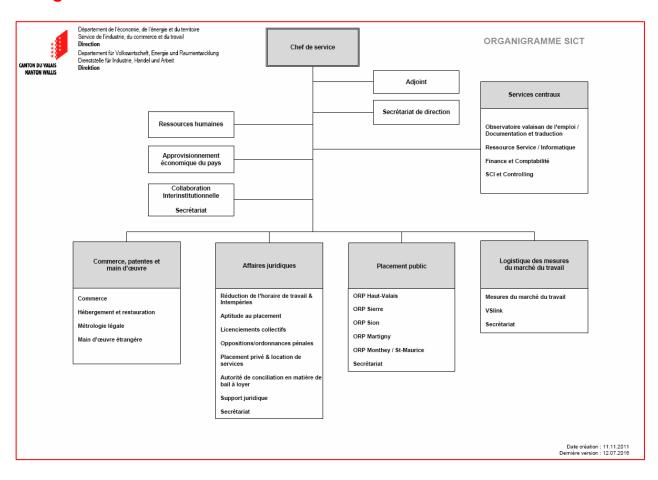
Objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

Sous-objectifs politiques 2016 « Emploi et marché du travail »

- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
- 3 Concilier les attentes de l'économie en maind'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariale
- 5 Assurer, dans le respect des cadres légaux des différents dispositifs (AC - AI - AS - Formation professionnelle - Addiction VS – SUVA,) les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale

L'organisation 2016 du SICT



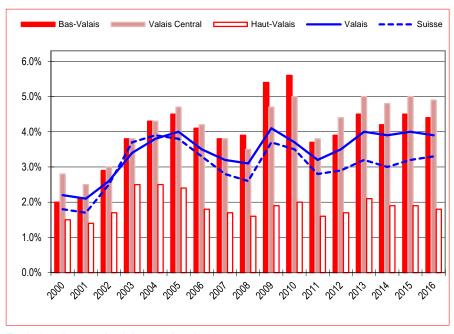
La situation sur le marché du travail valaisan en 2016

Page 3/14

En 2016 en Valais ...

		Différence	
+0.8%	progression du PIB		
3.9%	taux de chômage	-0.1 pt	
6873	personnes en moyenne étaient inscrites au chômage chaque mois	-155	-2.2%
83'134	entretiens de conseil ont été menés par les conseillers des Offices régionaux de placement (ORP) 1'781 +		+2.2%
11'831	personnes ont participé à une mesure fédérale de réinsertion	+537 +4.8%	
22'557	nouvelles inscriptions au chômage ont été enregistrées	+384 +1.7%	
183	situations ont été annoncées au bureau CII	+13 +7.6%	
452	oppositions ont été déposées auprès du SICT	+134	+42.1%

337'621'993	Fr. ont été dépensés pour le chômage en Valais, dont :	9'644'790	+2.9%	
81%	81% pour les indemnités			
9.7%	pour les mesures de réinsertion			
9.3%	pour les frais d'exploitation			
96.4%	financés par la Confédération			
3.6%	financés par le Canton			



Evolution du taux de chômage depuis 2000

Chômage 2016						
Taux Chômeurs						
Valais	3.9%	6'873	7			
Haut-Valais	1.8%	773	7			
Valais central	4.9%	3'308	7			
Bas-Valais	4.4%	2791	7			
Suisse	3.3%	149'317	7			

La situation sur le marché du travail valaisan en 2016

Page 4/14

1. Evolution du marché du travail

Evolution de la conjoncture et perspectives

	2016	Prévision 2017
Evolution du produit intérieur brut (PIB) suisse	+1.3%	+1.6%
Evolution du produit intérieur brut (PIB) valaisan	+0.8%	+1.7%

Suisse. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, la croissance du PIB de la Suisse en 2016 est positive (+1.3 %).

Cette croissance a été stimulée tant par des composantes de la demande indigène que par le commerce extérieur. Pour 2017, le Groupe d'experts prévoit une croissance de 1.6%, soutenue à la fois par la demande intérieure et par le commerce extérieur.

Valais. Selon la Banque cantonale du Valais¹, le PIB cantonal a progressé de 0.8% en 2016, soit une performance positive, mais en retrait de la moyenne nationale (+1.3%).

Le rétablissement de l'industrie des biens d'investissement n'a pas compensé les reculs enregistrés dans la construction et l'hébergement. Il est important de noter que les exportations du secteur agrochimie représentent 60% des exportations valaisannes. En 2016, les exportations de biens manufacturés valaisans se sont contractées de 5.6% contrairement à la tendance nationale qui a progressé de 3.9%. Le secteur de la construction a souffert de l'interdiction de bâtir des résidences secondaires; celui de l'hôtellerie a dû absorber en plein le choc du franc fort. Pour l'ensemble de ces secteurs, 2017 et 2018 devraient être des années plus favorables.

En 2017, le Valais devrait connaître une croissance accélérée de 1.7% du PIB. Les exportations auront un rôle crucial dans cette dynamique. Le secteur de l'hébergement devrait retrouver des couleurs. En revanche la construction ne devrait pas connaitre de retour gagnant. Tout au plus un ralentissement de la baisse, mais pas encore de véritable rétablissement.

Evolution du chômage, de l'emploi et perspectives

Chômage

	2016	2015	Diff.
Taux de chômage Suisse	3.3%	3.2%	+0.1 pt
Taux de chômage Valais	3.9%	4.0%	-0.1 pt
Taux de chômage Haut-Valais	1.8%	1.9%	-0.1 pt
Taux de chômage Valais Central	4.9%	5.0%	-0.1 pt
Taux de chômage Bas-Valais	4.4%	4.5%	-0.1 pt
Nombre de chômeurs Suisse	149'317	142'810	4.6%
Nombre de chômeurs Valais	6'873	7'028	-2.2%
Nombre de chômeurs Haut-Valais	773	823	-6.1%
Nombre de chômeurs Valais Central	3'308	3'358	-1.5%
Nombre de chômeurs Bas-Valais	2'791	2'847	-2.0%
Nombre de chômeurs dans la construction	1'284	1'299	-1.2%
Nombre de chômeurs hôtellerie-restauration	912	995	-8.3%
Nombre de chômeurs dans l'agriculture	423	491	-13.8%
	Prévision 2017	Diff	
Prévision taux de chômage Suisse	3.2%	-0.1pt	
Prévision taux de chômage Valais	Prévision taux de chômage Valais		

Valais. Le taux de chômage a reculé à 3.9% (-0.1 pt) en 2016. Le nombre moyen de chômeurs par mois est passé de 7'028 à 6'873 (-155 ou -2.2%). Le taux le plus élevé (5.5%) a été enregistré en janvier, et le plus faible en juillet (3.1%). La différence entre ces deux taux est due avant tout aux fluctuations saisonnières.

Emploi

Suisse. Le nombre d'emplois sur le plan suisse a progressé de 0.3% à 4.912 millions au 4ème trimestre 2016 par rapport au même trimestre de l'année dernière. L'emploi a diminué dans le secondaire (-1.3%) et il a légèrement progressé dans le tertiaire (+0.8%). L'évolution du secteur secondaire est à la baisse (-1.5% dans l'industrie et -1.1%

La situation sur le marché du travail valaisan en 2016

¹ Source : Banque Cantonale du Valais BCVs, Indicateur économique, mai 2017, rétrospective 2016

dans la construction). Dans le tertiaire, l'emploi a progressé de 2.4% dans la santé et dans l'enseignement et a reculé de 2.0% dans l'hébergement-restauration.

Valais. Le Valais a connu une augmentation du PIB en 2016 et on estime que cette légère croissance a généré une augmentation de l'emploi de +0.1%. Il n'y a pas de données actuelles sur l'emploi pour le canton du Valais en 2016, car les données sont agrégées par grandes régions par l'Office fédéral de la statistique OFS. La région lémanique, à laquelle appartient le Valais, a enregistré une hausse de 0.4% pour cette période (baisse dans le secteur secondaire de 0.6% et augmentation de 0.6% dans le secteur tertiaire).

Perspectives

Valais. La timide croissance de la conjoncture valaisanne amorcée en 2015 s'est ressentie sur le marché du travail en 2016. Si les trois premiers trimestres 2016 ont connu une période de stagnation voire de ralentissement économique, le 4º trimestre a connu une période de croissance, ce qui a permis au PIB de progresser. Le taux de chômage valaisan devrait donc rester stable à 3.9% en 2017.

Evolution de la main-d'œuvre étrangère

Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.

Activité auprès d'un employeur suisse	2016	2015	Diff
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	7'024	6'847	+177
Ressortissants bulgares et roumains : courte durée (<12 mois, permis L)	112	251	-139
Ressortissants bulgares et roumains : séjour (5 ans, permis B)	4	12	-8
Ressortissants de pays tiers : autorisations > 4 mois	78	90	-12
Ressortissants de pays tiers : autorisations courte durée contingentées	54	45	+9
Ressortissants de pays tiers : autorisations à l'année	36	24	+12
Domaine de l'asile : autorisations	466	424	+42

Recrutement dans I'UE (UE 27 / AELE)²

Malgré les incertitudes et les négociations entre la Suisse et l'Union européenne suite à la votation du 9 février 2014 (initiative sur l'immigration de masse), les ressortissants de l'UE 27 bénéficient toujours d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté du Liechtenstein, République slovaque, Roumanie, Slovénie, Suède, République tchèque

libre circulation des personnes (ALCP). Pour les ressortissants des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), une réglementation similaire est valable. Les activités d'une durée inférieure à trois mois ne nécessitent qu'une annonce auprès de l'autorité compétente. Dans l'attente des nouvelles dispositions légales, les conditions actuelles de recrutement de l'ALCP demeurent valables.

Recrutement dans les derniers Etats entrés dans l'UE

Au mois de juin, les ressortissants de nationalité bulgare et roumaine ont obtenu la liberté totale de circulation, selon les termes prévus dans l'ALCP. La mesure limitative des attributions est tombée au 31 mai 2016. Un contingent fédéral annuel particulier est attribué à la Croatie, car aucun accord de libre circulation n'est entré en vigueur avec elle en 2016.

Recrutement dans les pays tiers

Une politique d'attribution adaptée aux besoins de l'économie valaisanne continue à être appliquée concernant les ressortissants d'états non membres de l'UE ou de l'AELE. En effet, seule la main-d'œuvre hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise dans une mesure restreinte. Le Conseil fédéral fixe les contingents annuels pour cette catégorie de travailleurs.

Recrutement dans le domaine de l'asile

Les principaux pourvoyeurs d'emplois dans le domaine de l'asile restent l'hôtellerierestauration de montagne, les activités domestiques et l'agriculture. Les **requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail au terme d'un délai d'attente**, si la situation économique le permet. A contrario, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, soit un accès facilité au marché du travail, sous réserve du respect des conditions de travail.

Evolution du travail intérimaire

Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et / ou de location de services.

	2016	2015	Diff en %
Nombre d'heures louées (en milliers)	5'475'786	6'106'27	-10.3%
Nombre de personnes engagées	10'992	11'647	-5.6%

Les **entreprises continuent de faire appel à ce type d'engagement**, notamment pour des raisons de flexibilité. La baisse enregistrée en 2016 n'est pas significative et ne permet pas d'affirmer qu'elle serait durable.

2. Emploi et marché du travail

Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.

	Indicateur 1 Nbre moyen de jours indemnisés		Indicateur 2 Entrées au chômage de longue durée (%)		Indicateur 3 Arrivées en fin de droits (%)		Indicateur 4 Réinscriptions (%)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Valais	122.4	119.3	13.5	11.8	15.8	16.3	60.8	61.7
Suisse	150.2	147.1	21.0	20.0	23.9	23.1	41.9	40.9

Les indicateurs de résultat 2015-2016

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO :

- 1. la durée moyenne du chômage;
- 2. le pourcentage d'entrées au chômage de longue durée ;
- 3. le pourcentage d'arrivées en fin de droits ;
- 4. le pourcentage de réinscriptions au chômage.

Les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour les indicateurs 1 à 3. Ils sont, par contre, moins bons pour l'indicateur 4, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions, liées aux variations saisonnières d'activité dans certaines branches.

Offices régionaux de placement (ORP)

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brig.

	2016	2015	Diff
Moyenne de dossiers par conseiller en personnel (VS)	114.3	123.4	-9.1
Moyenne de dossiers par conseiller en personnel (CH)	108.0	107.4	+0.6
Inscriptions au chômage	22'557	22'173	+384
Entretiens de conseil et de contrôle	83'134	81'353	+1'781
Participants aux journées d'information	7196	6578	+618
Acquisition de places vacantes	3'734	3'983	-249
Placements et assignations à des Gl	1'670	1'725	-55

Activités au service des demandeurs d'emploi. Le nombre d'inscriptions au chômage a augmenté par rapport à 2015, de l'ordre de 1.7%. Les variations sont importantes entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (1270) et celui où il est le plus élevé (4149), en raison de la saisonnalité de l'activité dans les branches de la construction, de l'agriculture et du tourisme.

Le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle s'est aligné sur cette augmentation d'inscriptions au chômage, avec une hausse de 2.2% par rapport à 2015, de même que le nombre de participants aux journées d'information, qui a progressé de 9.4%.

Activités au service des entreprises. La structure du contact entreprises a été consolidée en 2016, afin de promouvoir et faciliter le placement en entreprise des demandeurs d'emploi. Sur le plan organisationnel, les ressources en personnel ont été renforcées et les processus de travail harmonisés.

Activités spécifiques en 2016. Saisonnalité: projet SAPIL. Particulièrement concerné par le chômage saisonnier, le canton du Valais a lancé, en 2016, en collaboration avec le SECO, un projet visant à réduire le chômage saisonnier. Cette problématique n'est pas spécifique au Valais, même s'il y est davantage confronté que la majorité des autres cantons. Les pics de chômage saisonnier sont conditionnés par la structure économique et géographique du canton. Les secteurs les plus touchés sont la construction, l'hôtellerierestauration et l'agriculture.

L'objectif principal du projet est de diminuer le chômage saisonnier, et donc les frais d'exécution de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), par l'adaptation de la prise en charge des demandeurs d'emploi saisonniers. Le changement principal consiste en un processus de prise en charge plus restrictif et individualisé qui met l'accent sur la qualité des

recherches d'emploi et l'activation dans des mesures de réinsertion adéquates. La mise en place de ce nouveau dispositif a officiellement débuté le 1er décembre 2016.

Les 20 ans des ORP. Région du Haut-Valais. L'ORP du Haut-Valais a participé à la VIFRA à Viège du 6 au 11 mai 2016. Lors de cette foire, les prestations des ORP ont été présentées au grand public, mais également aux entreprises et associations professionnelles du Haut-Valais. Cet événement, qui a connu une grande réussite, a permis à l'ORP de renforcer les contacts existants et de créer de nouvelles collaborations dans la région.

Région de Monthey-St Maurice. Le 15 septembre 2016, l'ORP de Monthey a invité les représentants de l'économie régionale, privée et publique, pour une rencontre thématique sur les sujets suivants :

- Les prestations du SICT, des ORP et de VSlink
- L'entreprise 2.0, présentation de M. Claude Super, entrepreneur et bloqueur.

Cet évènement a rencontré un très vif succès auprès du public et des entreprises présentes et a permis à l'ORP de renforcer son image.

Région de Sion. Le 13 octobre 2016 a eu lieu à Sion le premier **Forum Emploi** du canton. Cet événement a réuni des employeurs du secteur de la vente ainsi que trente demandeurs d'emploi de tous les ORP du Valais romand, avec à la clé environ 50% de personnes définitivement engagées. Au vu du succès rencontré, l'expérience sera reconduite pour cinq ans, à raison de deux Forums Emploi par année, où de nouvelles entreprises seront invitées.

Régions de Sierre et Martigny. Des rencontres avec les employeurs sont prévues en 2017 dans les ORP de Sierre et Martigny

Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)

L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail (MMT) afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi.

Le Canton du Valais finance également des mesures **cantonales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.

Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2016	Décisions 2015	Diff en %
Cours	6'527	6'417	+2%
Entreprises de pratique commerciale	371	302	+23%
Stages de formation	1'449	1'340	+8%
Programmes d'emploi temporaire (PET)	2'807	2'604	+8%
Semestres de motivation (SEMO)	591	533	+11%
Stages professionnels	88	76	+16%
Allocations d'initiation au travail (AIT)	310	311	0%
Allocations de formation (AFO)	6	12	-50%
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	64	52	+23%
Soutien d'une activité indépendante	91	68	+34%
Total	12'304	11'715	+5%

L'utilisation des mesures du marché du travail a progressé de 5% par rapport à 2015. La hausse concerne toujours plus les programmes qualifiants du marché du travail (PET) ainsi que les mesures pour les jeunes sans formation professionnelle en Transition I (15-25 ans). Outre la situation économique, le manque de qualifications des demandeurs d'emploi est un facteur déterminant pour l'insertion sur le marché du travail. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi dans le secteur des services entraîne une augmentation du nombre de décisions concernant les entreprises de pratique commerciale.

Dans le domaine des **mesures en entreprises**, le nombre des **allocations de formation** (AFO) a reculé. Ceci s'explique par le fait que les exigences pour suivre une telle formation ont augmenté et qu'elles ne sont pas toujours en adéquation avec les qualifications des demandeurs d'emploi.

Le nombre de décisions de soutien d'une activité indépendante (SAI) et des contributions aux frais de déplacement quotidiens et aux frais de séjour

hebdomadaires a augmenté. En effet, les demandeurs d'emploi cherchent une solution alternative en se mettant à leur compte et ils sont prêts à effectuer des trajets plus longs pour se rendre au travail.

Saisonnalité: Projet SAPIL. L'offre de mesures du marché du travail pour les demandeurs d'emploi saisonniers dans les domaines de la qualification, de l'encouragement de la combinaison d'activités et de l'évaluation de l'aptitude au placement a été élargie. Un premier bilan de ce projet pilote sera réalisé durant l'été 2017.

Programmes d'emplois temporaires qualifiants. Réorganisation dans la région de Martigny. Le regroupement des mesures d'emploi (programmes d'emploi temporaire et semestre de motivation) a apporté de nouvelles synergies dans le fonctionnement de l'organisateur Trempl'Intérim. C'est pourquoi la structure a été réorganisée sous une nouvelle forme et une nouvelle appellation : l'ARPI, Association régionale professionnelle pour l'insertion. Les différents partenaires - SICT-LMMT, commune de Martigny, Loterie romande, association ARPI - ont investi pour l'aménagement, l'équipement et le développement de nouvelles mesures de réinsertion professionnelle des jeunes et des adultes et ce, principalement dans le secteur hôtellerie—restauration. Cela a permis de mettre à disposition des équipements adéquats et proches du premier marché du travail.

Mesures de formation. Mesures destinées aux « 50 + ». Le Canton du Valais dispose d'une offre diverse et variée en faveur des chômeurs de plus de 50 ans. La majorité des mesures de formation et d'occupation proposées en Valais s'adresse en effet également aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. De plus, de nouvelles offres, qui leur sont destinées plus spécifiquement, ont été mises sur pied en 2016.

ActiveLab. Depuis novembre 2016, une nouvelle mesure « ActiveLab », organisée par NASCA Formation et destinée aux demandeurs d'emploi qualifiés et expérimentés de plus de 50 ans, complète le programme de base afin de faciliter leur retour sur le marché de l'emploi. Les objectifs sont de mettre en œuvre une stratégie de recherche d'emploi moderne et efficace, ainsi que d'exploiter et développer leur réseau professionnel.

Mittleres Lebensalter (MILA). L'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Haut-Valais (BSL) offre une nouvelle prestation pour les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans. Cette mesure, qui combine des séances individuelles et de groupe, permet d'élaborer un projet professionnel clair et réaliste et d'entreprendre des démarches concrètes pour planifier le futur.

Mesures cantonales

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi)	Décisions 2016	Décisions 2015	Diff en %.
Programmes de qualification	223	371	-40%
Allocations cantonales d'initiation au travail	18	31	-42%
Stages professionnels cantonaux	2	2	-
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	1	0	
Cours pour personnes en fin de droit	5	6	-17%
Total	249	410	-39%

Programmes de qualification (PQF). Le recul de l'utilisation des PQF est à mettre en relation avec la diminution de la durée de la mesure de 6 à 3 mois. La réduction de la durée a toutefois eu peu d'effets négatifs sur le taux de réinsertion des participants.

Allocations cantonales d'initiation au travail AITc / Stages cantonaux. Le nombre de mesures en entreprises diminue. Dans le contexte économique actuel, il n'est en effet pas facile de trouver sur le marché du travail des partenaires qui engagent des assurés en fin de droit difficilement plaçables.

VSlink

Durant l'année 2016, les activités de VSlink ont été axées sur la **consolidation de son réseau.** Aussi, la prospection de nouvelles entreprises a été un des principaux objectifs. **108 nouvelles inscriptions d'entreprises** ont ainsi été comptabilisées contre 72 l'année précédente. Parmi les 910 annonces de l'année 2016, 144 entreprises ont publié au moins une annonce durant l'année contre 106 en 2015. Enfin, le **VSlink Book** s'est étoffé de 59 nouvelles fiches entreprises.

Indemnités RHT – Indemnités intempéries

	2016	2015	Diff en %
Indemnités RHT	1'593	1'833	-13%
Indemnités INTEMP	4'476	5'325	-16%
Total RHT + Intempéries (En milliers de Fr).	6'069	7'158	-15%

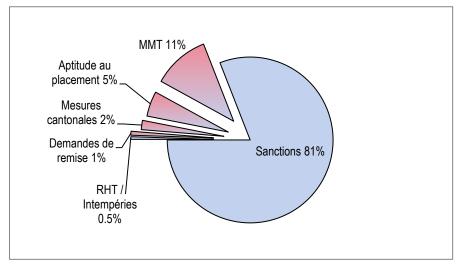
Le recours à l'indemnité en cas de RHT a baissé en 2016 pour la deuxième année consécutive, malgré le fait que la cherté du franc suisse pénalise notre économie, notamment l'industrie d'exportation et le tourisme. L'horlogerie et ses sous-traitants ont en

particulier été très touchés en 2016. Les employeurs de ce secteur n'ont toutefois pas fait appel à l'indemnité RHT, faute de perspectives d'ici la fin du premier semestre 2017. La RHT n'est en effet qu'un moyen de faire face à une situation temporaire. La majorité des demandes provient de l'industrie ainsi que du second-œuvre en période hivernale.

L'indemnité en cas d'intempéries est influencée par la rigueur de l'hiver. Ainsi, **2016 se** situe dans la moyenne d'un hiver clément.

Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

	2016	2015	Diff.
Examen de l'aptitude au placement	400	309	+91
Cas soumis par les ORP valaisans	280	175	+105
Cas soumis par les caisses de chômage	120	134	-14
Oppositions déposées	452	318	+134
Oppositions traitées	388	285	+103



Procédures d'opposition

Examen de l'aptitude au placement. Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire.

400 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2016. L'aptitude n'a pas été reconnue dans 81% des cas.

Oppositions. La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi. Elle cherche à décharger les tribunaux. Le SICT traite les oppositions formulées contre ses propres décisions et contre celles des ORP. Comme en 2015, les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (81%), ainsi que contre les décisions d'inaptitude au placement (11%). Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 388 oppositions traitées, seules 28 ont été admises ou partiellement admises.

Observation du marché du travail (OVE)

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan.

L'OVE collecte, analyse et met à disposition des informations sur le marché du travail valaisan (évolution générale du chômage, évolution dans différentes branches économiques). Il observe l'évolution du marché du travail valaisan en réalisant des analyses des caractéristiques des demandeurs d'emploi et des personnes actives en général. Il réalise également des enquêtes sur l'évolution des salaires sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne (CTVS) pour les mesures d'accompagnement et la lutte contre le travail au noir. De plus, il collabore avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) pour des enquêtes sectorielles sur le marché du travail romand.

Activités spécifiques en 2016

En 2016, l'OVE a réalisé une **enquête auprès des communes valaisannes** concernant leur besoin en statistiques du chômage, en partenariat avec l'association valaisannes des communes. Les résultats leur ont été personnellement communiqués au début 2017.

L'OVE mène également, sur mandat de la Commission tripartite cantonale valaisanne pour les mesures d'accompagnement (CTVS), une enquête concernant le **niveau des salaires des temporaires dans le secteur de l'industrie valaisanne**. Les résultats seront connus à la fin 2017.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.

Près de 2500 personnes ont été suivies simultanément par au moins deux dispositifs partenaires. La CII Valais considère donc toutes les collaborations, tant formelles qu'informelles. Ses activités se focalisent sur deux axes, à savoir la mise en place de mesures structurelles et facilitatrices pour les professionnels et la gestion des situations complexes.

Activités spécifiques en 2016

A l'instar du Haut-Valais, les directions en collaboration avec les coordinateurs des quatre régions romandes ont organisé pour la première fois leur propre **journée CII régionale sur le thème de la diversité culturelle**. Les participants ont relevé la qualité et la pertinence des interventions ainsi que le bon déroulement de ces rencontres. La CII VS a été invitée à exposer ses activités lors du forum Oncoreha organisé par la Ligue valaisanne contre le cancer (LVCC) et qui portait sur la réinsertion professionnelle dans le domaine oncologique.

Une formation à la CII destinée aux nouveaux collaborateurs ainsi qu'aux médecins du Service médical régional (SMR) a eu lieu en septembre. Durant cette journée, en sus du programme spécifique à la CII, les 6 dispositifs partenaires ont présenté leur mission et activités.

Au niveau bilatéral, une circulaire a été finalisée en vue de clarifier certaines spécificités propres aux relations entre les deux assurances sociales que sont l'assurance-invalidité (AI) et l'assurance-chômage (AC). En vue de sa mise en œuvre prochaine sur le terrain, la thématique des jeunes en Transition1 a également fait l'objet d'un traitement par la CII VS.

En 2016, 183 situations complexes ont été annoncées au bureau CII. Le taux de réinsertion sur le premier marché du travail des personnes coachées par les tandems ORP - CMS se situe à 47% et celui des personnes au bénéfice d'un case management avoisine les 33%. La table ronde (TRO), conçue initialement pour évaluer le type de prise en charge CII approprié à la situation, s'adapte aux besoins des professionnels. Les coordinateurs CII ont assuré l'organisation et la gestion de 74 TRO.

3. Publications

Les publications du Service sont disponibles sur www.vs.ch/sict

Bulletin statistique mensuel

Bulletin statistique: La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet à la page: https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage.

Communiqués pour les médias

« La situation sur le marché du travail en Valais », publication mensuelle

Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet» à la page https://www.vs.ch/web/sict/communiques.

Conférences de presse

« Lutte contre le chômage saisonnier », conférence de presse du 22.11.2016 Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet» à la page https://www.vs.ch/web/sict/conferences-de-presse

Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet à la page https://www.vs.ch/web/sict/ove

4. Activité politique

Interventions parlementaires

Interpellation 4.0190 du 09.09.2016 de Pascal Bridy, PDCC, « Du travail au lieu de l'aide sociale »

Question écrite 40 du 09.09.2016 de Guido Walker, CVPO, « Les bénéficiaires d'une aide financière de l'Etat fournissent-ils une contre-prestation? »

5. Dépenses et financements

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont entièrement financés par le fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage et ne sont donc pas à la charge du Canton. Comme le prévoit la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2016								
Nature		Financement							
	Dépenses	Assurance- chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)	Total 2016	Total 2015	Différence			
Total frais d'exploitation	31'419'615	31'361'123	58'492	31'419'615	30'933'514	+1.6%			
Total MMT fédérales	28'845'263	28'845'263	0	28'845'263	28'598'915	+0.9%			
Total MMT cantonales	3'745'035	0	3'745'035	3'745'035	5'221'212	-28.3%			
Total mesures marché du travail	32'590'298	28'845'263	3'745'035	32'590'298	33'820'127	-3.6%			
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	128'105	0	128'105	128'105	207'679	-38.3%			
Indemnités journalières	265'541'699	265'541'699		265'541'699	254'577'252	+4.3%			
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)	1'592'763	1'592'763		1'592'763	1'832'522	-13.1%			
Indemnités en cas d'intempéries	4'475'586	4'475'586		4'475'586	5'325'289	-16.0%			
Indemnités en cas d'insolvabilité	1'873'927	1'873'927		1'873'927	1'280'821	+46.3%			
Total indemnités	273'483'975	273'483'975	0	273'483'975	263'015'884	+4.0%			
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-8'244'000	8'244'000	0	-				
TOTAL	337'621'99	325'446'361	12'175'632	337'621'993	327'977'203	+2.9%			
Nombre moyen de chômeurs en Valais				6'873	7'028	-2.2%			
Taux de chômage moyen en Valais				3.9%	4%	-0.1 pt			

Chômage 2016 en Valais : dépenses et financement (Situation en mars 2017. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

6. Adresses utiles

Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)

Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), Av. du Midi 7, 1950 Sion, ww.vs.ch/sict **2** 027 606 73 10, **3** 027 606 73 04, sict-diha@admin.vs.ch

RAV Oberwallis, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig, **2** 027 606 94 50. **3** 027 606 94 54. ravoberwallis@admin.vs.ch

ORP Sierre. Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre. **2** 027 606 94 00, **3** 027 606 94 04, orpsierre@admin.vs.ch

ORP Sion. Place du Midi 40, 1950 Sion. **2** 027 606 93 00, **3** 027 606 93 04, orpsion@admin.vs.ch

ORP Martigny, Rue du Léman 29, 1920 Martigny, **2** 027 606 92 21, **3** 027 606 92 22,

orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Monthey-St-Maurice, Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2, 2 027 606 92 50, ■ 027 606 92 51, orpmonthey@admin.vs.ch

Les organisateurs d'emploi temporaire mandatés par le SICT en Valais

ARPI Association régionale professionnelle pour l'intégration, Région de Martigny, http://arpi-martigny.ch **ARSET** Association régionale de Sion emplois temporaires, région de Sion CARITAS Valais, Région de Sion www.caritas-valais.ch COREM, Coordination régionale pour l'emploi, région de Sierre www.cms-sierre.ch,

CRTO Centre Régional Travail & Orientation, région de Monthey-St-Maurice www.crto.ch

GETAC Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale, www.vs.ch/web/cch/getac

OPRA Programme qualifiant du marché du travail, région du Haut-Valais www.opra.ch

OSEO Œuvre Suisse d'entraide ouvrière, région de Sion www.oseo-vs.ch,

La commission tripartite « Mesures du marché du travail » (Etat 2016)

Président

Kalbermatten Peter, Chef de service, SICT

Membres

Actis Pierre-Yves, Secrétaire de l'UPSA Bosi Christophe, Membre du Comité de l'AVE Carron Blaise, Secrétaire syndical UNIA Valais Cotter Michel, Collaborateur économique SICT Ever German, Leitender Sektionssekretär UNIA Felley Jean-Yves, Chef Affaires juridiques SICT Fontannaz, Gabriel, Directeur général Grimcolor Gay-des-Combes Benoît, Chef Placement public SICT Lattion Stéphane, Paysagiste Piffeteau Ursula, Collaboratrice économique, SICT Pollinger Diovisalvi Daniela, Regionalsekretärin Syna Salvadori Silvano. Administrateur SCIV Schmid Markus, Président de l'association hôtelière du Valais (AHV) Vejvara Pierre, Secrétaire régional SCIV Chablais Zengaffinen Raoul, Technischer Leiter Zengaffinen AG

Zufferey Molina Francine, Secrétaire syndicale UNIA

Zumofen Alain. Chef de section LMMT. SICT

La commission tripartite « Offices régionaux de placement » (Etat 2016)

Président

Kalbermatten Peter, Chef de service, SICT

Membres

Bérod Patrick, Directeur Association Hôtelière du Valais Carron Blaise. Secrétaire syndical UNIA Valais Delasoie Marcel, Secrétaire général UVAM Eyer Germann, Leitender Sektionssekretär UNIA Felley Pierre-Yves, Directeur Chambre valaisanne d'agriculture

Felley Jean-Yves, Chef Affaires juridiques SICT Fournier Laurence, Secrétaire générale OrTra SSVs Gay-des-Combes Benoît, Chef Placement public SICT Jentsch Yves, Associé et gérant YVJobs Savoy Dominique, Cheffe ORP SICT Schnyder Alwin, RAV Chef SICT Thurre François, Secrétaire régional SCIV Martiany Tscherrig Johann, Regionalverantwortlicher Syna Zengaffinen Raoul, Technischer Leiter Zengaffinen AG Zufferey Molina Francine, Secrétaire syndicale UNIA Zumofen Alain, Chef de section LMMT, SICT

Membres avec voix consultative

Frésard Jean-Claude, Directeur Caisse cantonale valaisanne de chômage Pottier Claude, Chef de service, Service de la formation professionnelle

Page 13/14

7. Définitions et abréviations

Définitions

Assignation: instruction écrite donnée par l'office régional de placement (ORP) à un chômeur afin que celui-ci se présente auprès d'un employeur en vue d'accepter un emploi convenable ou qu'il participe à une mesure du marché du travail.

Chômeur : demandeur d'emploi qui s'annonce en recherche d'emploi auprès de l'ORP et qui est immédiatement disponible sur le marché de l'emploi.

Délai-cadre de cotisation : période de deux ans en principe qui précède le jour à partir duquel le demandeur d'emploi revendique l'indemnité de chômage. Cette période est déterminante pour fixer le droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Délai-cadre d'indemnisation : période de deux ans en principe, durant laquelle le chômeur a droit à des prestations de l'assurance-chômage.

Demandeur d'emploi : toute personne qui s'annonce en recherche d'emploi auprès de l'ORP, avec ou sans droit à l'indemnité de chômage.

Indemnité de chômage (IC): indemnité journalière versée à un chômeur durant les jours ouvrables. La durée du droit dépend de l'âge de l'assuré et de la période de cotisation. L'assuré touche 260 indemnités journalières (IJ) au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 12 mois au total. Il peut toucher 400 IJ au plus si la période de cotisation est de 18 mois au total. Il peut toucher 520 IJ au maximum si la période de cotisation est de 22 mois au moins et s'il est âgé de plus de 55 ans ou touche une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40%. Les personnes âgées de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants ont droit à 200 IJ au plus. Les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation ont droit à 90 IJ au plus (cf art. 27 LACI).

Mesure du marché du travail (MMT): mesure de formation, d'emploi ou autre mesure spécifique, financée par l'assurance-chômage en vue d'améliorer l'employabilité d'un chômeur et, de ce fait, favoriser et accélérer sa réinsertion professionnelle. Sont également considérées comme mesures du marché du travail les mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle telles que les allocations cantonales d'initiation au travail (AIT), les contributions cantonales aux frais de déplacement et/ou de séjour hebdomadaire, ou les Programmes de qualification (PQF).

PLASTA : système d'information permettant de traiter les données relatives au placement et à la statistique du marché du travail utilisé par les organes du service public de l'emploi.

Poste vacant : place de travail qu'un employeur annonce à l'ORP comme étant à repourvoir

Abréviations

AC Assurance-chômage
Al Assurance-invalidité

AIT Allocation d'initiation au travail

ALCP Accord sur la libre circulation des personnes
AELE Association européenne de libre-échange

CII Collaboration interinstitutionnelle

CMS Centre médico-social

CTVS Commission tripartite cantonale pour les mesures d'accompagnement

DEET Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

FCE Fonds cantonal pour l'emploi IC Indemnité de chômage IJ Indemnité journalière

LACI Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité

LEMC Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs

LMMT Logistique des mesures du marché du travail

MMT Mesure du marché du travail
ORP Office régional de placement

ORTE Observatoire romand et tessinois de l'emploi

OVE Observatoire valaisan de l'emploi
PET Programme d'emploi temporaire
PQF Programme cantonal de qualification

PIB Produit intérieur brut

RHT Réduction de l'horaire de travail SECO Secrétariat d'État à l'économie

SEMO Semestre de motivation

SICT Service de l'industrie, du commerce et du travail

UE Union Européenne

La situation sur le marché du travail valaisan en 2016

Page 14/14